



## Condition de location de vps

le 14/10/2019

### ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions particulières décrites ci-après détaillent les droits et obligations entre POWER POS SAS et son client .Les présentes conditions particulières, complétant les conditions générales de service de POWER POS, ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles POWER POS s'engage à maintenir sur sa plate-forme, le VPS du Client. Les présentes conditions particulières prévaudront sur les conditions générales si une contradiction devait apparaître entre ces deux documents. Les présentes conditions particulières prévaudront sur les conditions générales si une contradiction devait apparaître entre ces deux documents.

### ARTICLE 2 : MOYEN

Dans le cadre de la fourniture du Service, POWER POS met à la disposition du Client un VPS disposant de ressources dédiées (partitions de disque dur) et des ressources (mémoire vive et processeur) correspondant au Serveur Hôte et partagées par les différents VPS installés sur ce dernier. En raison de la haute technicité du Service, POWER POS ne saurait être soumise à ce titre qu'à une obligation de moyen. La plate-forme serveur de POWER POS où sera installé le VPS est accessible pour le Client ainsi que pour le grand public par l'intermédiaire du réseau Internet. Pendant toute la durée de la location du VPS, POWER POS met à la disposition du Client l'accès à des moyens de communication lui permettant d'accéder au Service

### ARTICLE 3 : SUPPORT TECHNIQUE

Pour tout dysfonctionnement du Service relevant de la responsabilité de POWER POS , Le Client dispose de la possibilité de contacter le service Incident mis en place par POWER POS : [contact@mtweb.fr](mailto:contact@mtweb.fr).

### ARTICLE 4 : CONDITION DE REALISATION DES PRESTATIONS

POWER POS met à la disposition du Client différentes configurations de VPS dont la référence produit est définie sur le bon de commande envoyé au Client. POWER POS invite le Client à étudier attentivement chaque configuration sur le lien <https://hebergement.mtweb.fr> avant de valider sa commande. Il lui appartient à ce titre de définir la configuration et le système d'exploitation susceptibles de répondre au mieux à ses attentes et besoins. A compter de la validation de sa commande par POWER POS , POWER POS adressera par courriel les codes d'accès permettant de se connecter au VPS. POWER POS rappelle également que tout VPS loué auprès de POWER POS bénéficie d'une adresse IP V4 fixe.

Le Serveur Hôte ainsi que le VPS loué par le Client restent la propriété de POWER POS . Dans le cadre du présent contrat, le Client est seul administrateur de son VPS, POWER POS n'intervient en aucun

cas dans l'administration du VPS du Client. Dans le cas d'un VPS couvert par un contrat de maintenance, POWER POS conservera la gestion et administration du VPS. Parallèlement, POWER POS se charge de

l'administration de l'Infrastructure matériel et réseau ainsi que de l'administration des Serveurs Hôtes la composant et sur lesquels sont installés les VPS des Clients. Le Client confirme posséder l'ensemble des connaissances techniques nécessaires à assurer une administration correcte d'un serveur informatique tel que le VPS proposé par POWER POS , mais également de réaliser la sauvegarde de ses données stockées sur le Service. Le Client s'engage également à prendre connaissance de la documentation mise à disposition par POWER POS et relative au service VPS. Le Client a la possibilité d'installer par lui-même des logiciels sur le VPS. Ces installations se font sous son entière responsabilité, et POWER POS ne pourra être tenu pour responsable d'un défaut de fonctionnement du VPS consécutif à ces installations. Dans le cadre d'un VPS couvert par un contrat de maintenance, il appartient au Client de se rapprocher de POWER POS pour l'installation de ces logiciels. POWER POS se réserve la possibilité de filtrer certains ports jugés sensibles pour la préservation de l'Infrastructure. De même, le Client reconnaît que des limitations sur les flux UDP / ICMP sont mises en place. Dans le cadre du Service, le Client dispose de la faculté de modifier la configuration de son VPS. Pour cela, il lui faut commander en se rapprochant de POWER POS . Cette modification intervient dans les heures suivant sa commande. Les modalités de facturation applicable au Changement de Puissance de Base sont définies par l'article 13 des présentes. Le Service est basé sur les technologies de virtualisation, de ce fait, le Client reconnaît que POWER POS ne peut garantir les demandes de Basculement. POWER POS se réserve la possibilité de limiter ou restreindre certaines fonctionnalités du VPS afin de garantir la sécurité de son Infrastructure. POWER POS informera le Client dans la mesure du possible de la mise en place de ces blocages. Le Client s'engage à utiliser le Service en bonne intelligence. Le Client est administrateur du serveur loué à POWER POS . Il a la possibilité d'installer par lui-même des applications software sur le serveur. Ces installations se font sous son entière responsabilité, et POWER POS ne pourra être tenu pour responsable d'un défaut de fonctionnement du serveur consécutif à ces installations.

#### **ARTICLE 5 : OBLIGATION POWER POS**

POWER POS s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. POWER POS s'engage à :

5.1 Assurer l'administration de l'Infrastructure POWER POS et des Serveurs Hôtes.

5.2 Maintenir en état de fonctionnement le Serveur Hôte. En cas de défaillance de celui-ci, POWER POS s'engage à remplacer la pièce défectueuse dans les meilleurs délais possibles sauf défaillance qui n'aurait pas de son fait, ou toute autre intervention qui nécessiterait une interruption du Service excédant les délais habituels de remplacement. Dans ce dernier cas, POWER POS en informe immédiatement le Client.

5.3 Assurer une disponibilité du VPS du Client conformément aux dispositions de l'article 11 des présentes. POWER POS se réserve la possibilité d'interrompre le Service pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer le fonctionnement.

5.4 Intervenir dans les meilleurs délais en cas d'incident non consécutif à une mauvaise utilisation du VPS par le Client sur demande d'intervention du Client.

5.5 Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils conformément aux règles et usage de sa profession..

## **ARTICLE 6 : RESPONSABILITE DE POWER POS**

La responsabilité de POWER POS ne pourra être recherchée en cas de :

- Faute, négligence, omission ou défaillance du Client, non-respect des conseils donnés
- Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel POWER POS n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance
- Force majeure, événement ou incident indépendant de la volonté de POWER POS
- Arrêt du Service pour toute cause visée à l'article 7
- Divulcation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client
- Détérioration de l'application
- Mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par sa Clientèle
- Destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client
- Intervention sur le Service par un tiers non autorisé par le Client

POWER POS se réserve le droit d'interrompre le Service, si le VPS du Client constitue un danger pour le maintien de la sécurité de l'Infrastructure POWER POS, notamment en cas de piratage du VPS du Client, de la détection d'une faille dans la sécurité du système. POWER POS informera, dans un délai raisonnable et dans la mesure du possible, le Client en lui indiquant la nature et la durée de l'intervention, afin de lui permettre de prendre ses dispositions. POWER POS s'engage à rétablir la connexion sous réserve que le Client procède aux interventions de correction adéquates et requises. Toutefois, en cas de manquement répété ou d'une particulière gravité, POWER POS se réserve le droit de ne pas remettre en service le VPS du Client. POWER POS ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur les sites hébergés sur le VPS du Client, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit. POWER POS ne saurait être tenu pour responsable du non respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de ou des fournisseurs d'accès du Client. POWER POS n'effectue aucune sauvegarde spécifique des données stockées sur le VPS du Client. Il appartient en conséquence au Client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données en cas de perte, ou de détérioration des données confiées, quelle qu'en soit la cause, y compris celles non expressément visées par les présentes. POWER POS ne donne aucune garantie liée aux conséquences de l'utilisation du Service par le Client, notamment en ce qui concerne la sécurisation et la préservation des dites données.

POWER POS ne pourra en aucun cas être considéré comme responsable des dommages directs ou indirects résultants de l'utilisation du matériel, y compris en cas de pertes de données ou d'information ne résultant pas directement ou indirectement des solutions logicielles ou matérielles que POWER POS a mis en œuvre.

POWER POS ne pourra être rendu responsable des pannes ou anomalies de fonctionnement du matériel, quelle qu'en puisse être la durée, avant la remise en marche normale.

Enfin, la responsabilité POWER POS ne pourra être cherchée en cas de force majeure, ou pour d'autres motifs indépendants de sa volonté.

## **ARTICLE 7 : OBLIGATION ET RESPONSABILITE DU CLIENT**

### 7.1

Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

### 7.2

Le Client s'engage à fournir des coordonnées valides permettant son identification : Nom, Prénom, organisation le cas échéant, Adresse postale, numéro de téléphone, adresse électronique POWER POS se réservant la possibilité de demander des justificatifs, le client devant les transmettre dans les 72 heures à compter de la demande de POWER POS, à défaut de justificatifs, POWER POS se réserve la possibilité de suspendre les services du Client. La demande de POWER POS peut concerner les différents sites hébergés par le Client.

### 7.3

Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable des services et des sites Internet hébergés sur son VPS, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses.

POWER POS n'assure en ce sens que l'accès du Client à son VPS lui permettant de stocker ses données et celles de ses clients.

### 7.4

Le Client s'engage notamment à respecter les droits des tiers, les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle tels que droits d'auteur, droits sur les brevets ou sur les marques. En conséquence POWER POS ne saurait être tenu pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit. Le Client s'interdit de mettre à disposition du public par l'intermédiaire des sites hébergés sur son VPS des fichiers ou des liens de type hypertexte en violation notamment du droit d'auteur et/ou le droit de la propriété intellectuelle. Le Client s'engage à s'acquitter de toute licence qui s'impose s'il a recours à des logiciels tiers lors de l'utilisation du Service. POWER POS ne peut que mettre en garde le Client sur les conséquences juridiques qui pourraient découler d'activités illicites sur le VPS, et dégager toute responsabilité solidaire sur l'utilisation des données mises à la disposition des internautes par le Client. Il en est de même si le Client utilise de manière avérée la technique du spamming sur le réseau Internet, lequel comportement entraînant sans préavis l'interruption du Service et la

résiliation des présentes. Le Client s'interdit également toute activité d'intrusion ou de tentative d'intrusion à partir du VPS (à titre non exhaustif : scan de ports, sniffing, spoofing...). Dans ces hypothèses, POWER POS se réserve le droit de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages intérêts auxquels POWER POS pourrait prétendre.

#### 7.5

Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du VPS consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités. Afin de maintenir le niveau de sécurité du VPS du Client et de l'ensemble des serveurs présents sur son Infrastructure, POWER POS s'engage à annoncer au Client, par courrier électronique, la disponibilité des mises à jour des applications maintenues par POWER POS, pour lesquelles un défaut de sécurité a été relevé. Si la mise à jour de ces applications n'est pas effectuée suite aux demandes de POWER POS, POWER POS se réserve le droit d'interrompre la connexion du VPS au réseau Internet. De même, dans le cas où POWER POS détecterait que le VPS du Client présente un problème de sécurité, un courrier électronique pourra être envoyé au Client, indiquant qu'une procédure de réinstallation s'impose pour maintenir l'intégrité du VPS et de l'ensemble de l'Infrastructure. POWER POS se réserve le droit d'interrompre la connexion du VPS au réseau Internet, en attendant la réinstallation par le Client de son VPS. Les manipulations consistant à opérer le transfert des données du système piraté au nouveau système doivent être faites par le client lui-même. POWER POS s'engage et limite uniquement son intervention à l'installation du nouveau système.

#### 7.6

Le Client s'engage à ne pas envoyer de courriers électroniques non sollicités, ou SPAM, depuis son VPS au sens notamment de l'article L.34-5 du code des postes et des communications électroniques. Le non respect de cette clause est susceptible d'entraîner la suspension du VPS à l'origine des envois de courriels non sollicités et/ou la résiliation du Contrat.

7.7 Les technologies de virtualisation utilisées par POWER POS pour la gestion du VPS du Client ne sauraient en aucun cas s'apparenter à une obligation de résultat à la charge de la société POWER POS quant à la conservation des données du Client. L'ensemble des mesures visant à la sauvegarde des données demeurant à la charge exclusive du Client.

#### 7.8

Il appartient au Client de s'acquitter de toute licence ou droit d'utilisation contracté auprès de POWER POS. A défaut, POWER POS se réserve le droit de suspendre sans préavis le Service.

#### 7.9

POWER POS se réserve la possibilité d'exercer des contrôles sur la conformité de l'utilisation par le Client du Service à ces dispositions. POWER POS se réserve le droit de suspendre sans préavis le Service, dans les conditions prévues à l'article 7 des conditions générales de service de POWER POS,

en cas de non-

respect par le Client des conditions particulières et générales de POWER POS et, de manière générale, de l'ensemble des lois et règlements en vigueur, ainsi que des droits des tiers.

#### **ARTICLE 8 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'ENVOI DE SPAM DEPUIS LE RESEAU DE POWER POS**

POWER POS met en place un système de mesures techniques destiné à lutter contre les envois de courriels frauduleux ainsi que la pratique du SPAM émis depuis ses infrastructures. A cette fin, POWER POS procède à une mesure de vérification du trafic émis depuis le Service utilisé par le Client à destination du port 25 (serveur SMTP) sur internet. Cette opération consiste à vérifier le trafic par l'usage d'outils automatiques. Les envois ne sont ni filtrés ni interceptés mais vérifiés avec un décalage temporel de quelques secondes. Ces opérations sont faites en parallèle et en aucun cas de manière frontale entre le serveur et le réseau internet. De même, aucune opération n'est effectuée sur les courriels émis : POWER POS ne procède pas au marquage (Tag) des courriels, et ne modifie d'aucune manière les courriels envoyés par le Client. Aucune information n'est stockée POWER POS lors de ces opérations en dehors de données statistiques. Cette opération est effectuée de manière régulière et totalement automatique. Aucune intervention humaine n'est réalisée lors de la vérification du trafic vers le port 25 (port SMTP). Dans l'hypothèse d'envois depuis le serveur du Client de courriels identifiés comme SPAM ou frauduleux, POWER POS en informe le Client par courriel et procède au blocage du port SMTP du Serveur. POWER POS ne conserve aucune copie des courriels émis depuis le port SMTP du Serveur même lorsqu'ils sont identifiés comme SPAM.

Le Client peut demander le déblocage du port SMTP en contactant le support technique : [contact@mtweb.fr](mailto:contact@mtweb.fr). Tout nouveau courriel identifié comme SPAM entraînera un nouveau blocage du port SMTP pour une durée plus importante. A compter du troisième blocage, POWER POS se réserve la possibilité de refuser toute nouvelle demande de déblocage du port SMTP.

#### **ARTICLE 9 : DUREE DU CONTRAT ET RENOUVELLEMENT DU SERVICE**

Le service est conclu pour une durée minimum d'engagement d'un trimestre, en soit le Client se verra débité chaque mois pendant une durée minimum de 3 mois avant de voir son abonnement clôt si non renouvellement.

Le service commence à courir à compter de la date de mise à disposition. Le service est renouvelable à son terme par le Client, selon les tarifs, contrats et conditions de POWER POS en vigueur à la date de son renouvellement, sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions et délais ci-après.

#### **ARTICLE 10 : TARIFS, MOYENS DE PAIEMENT ET FACTURATION**

Ces tarifs sont exprimés Toutes Taxes Comprises. Seul le tarif indiqué sur le bon de commande édité par POWER POS correspond au montant total à payer par le Client. Le moyen de paiement accepté par POWER POS lors du premier bon de commande du Service est : la Carte Bancaire. Le Client peut opérer un Changement de Puissance de Base en cours de facturation. Dans ce cas, le Basculement vers une configuration supérieure est facturé au Client selon la base tarifaire applicable à la nouvelle



configuration proposée par un nouveau bon de commande. Si POWER POS n'est pas en mesure de prélever sur le moyen de paiement associé, un courriel sera transmis au Client l'invitant à régler dans les plus brefs délais le montant de sa facture en attente de règlement. A défaut, le Service sera suspendu de plein droit par POWER POS pour non paiement. Le Basculement intervient à compter de la date de l'opération jusqu'à la date d'expiration du Service. Il est facturé de la différence entre le tarif mensuel applicable au modèle VPS actuel et le tarif applicable au nouveau modèle VPS au prorata- temporis.

#### **ARTICLE 11 : RETRACTATION**

Conformément aux dispositions de l'article 14 des conditions générales de service, le Client (pour lequel est retenue la qualité de consommateur au sens des dispositions du Code de la consommation) accepte expressément l'exécution immédiate de la prestation à compter de la validation de sa commande. A compter de la validation du paiement, le Client disposera de l'accès à son VPS. Dès lors et conformément aux termes de l'article 121-21-8 du code de la consommation, le Client ne disposera pas de la faculté d'exercer son droit de rétractation pour toute commande ou renouvellement du Service. Il en est de même en cas de Changement de Puissance de Base.

#### **ARTICLE 12 : RESILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE**

##### 12.1

Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat trimestriel en cas de force majeure dans les conditions prévues à l'article 6 des présentes.

##### 12.2

Dans les autres cas, le Client est libre de résilier le Contrat trimestriel par simple envoi postal à l'adresse de POWER POS .

##### 12.3

Le non-respect par le Client des stipulations de l'article 6 des présentes conditions particulières de location de VPS et notamment toute activité spécifiquement interdite à partir des serveurs de POWER POS et/ou tout contenu diffusé spécifiquement interdits sur les serveurs de POWER POS et/ou susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers, entraînera le droit pour POWER POS d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages intérêts auxquels POWER POS pourrait prétendre.

##### 12.4

Aux termes de ce contrat, quel qu'en soit le motif, le VPS du Client sera supprimé ainsi que l'intégralité des données susceptibles d'y être stockées.

##### 12.5

En toute hypothèse, les mesures de restriction, limitation ou suspension sont exercées selon la gravité et la récurrence du ou des manquements. Elles sont déterminées en fonction de la nature du

ou des manquements constatés.

## 12.6

Le Client accepte par avance que POWER POS effectue une restriction, limitation ou suspension duService offert si POWER POS reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées.



## **Annexe – Service de sauvegarde**

### **OBJET**

Les services de sauvegarde quotidienne sont des espaces de stockage permettant une sauvegarde partielle ou totale des données du serveur du client. Les données sauvegardées doivent être définies par le client auprès du support de POWER POS . A défaut, ces sauvegardes ne porteront que sur les sites contenus dans le dossier /data/www et les bases de données MySQL accessibles par POWER POS . Les services de sauvegarde journalière quotidienne sont accessibles à toute personne ayant déjà souscrit à la location d'un hébergement vps.

### **CONDITION DE REALISATION DES PRESTATIONS**

#### **Sauvegarde quotidienne**

Le service de Sauvegarde Quotidienne permet la sauvegarde des données du serveur client une (1) fois par jour. Par défaut, seuls les répertoires contenus dans /data/www et les bases de données MySQL accessibles (par l'utilisateur de sauvegarde créé lors de l'installation) sont sauvegardés.

#### **Mise en place d'une sauvegarde quotidienne**

À la souscription du service, POWER POS configurera le serveur du client afin de permettre les sauvegardes et informera le client du bon déroulement de la configuration. Le client ne devra en aucun cas altérer cette configuration. La sauvegarde s'exécutera entre 0H00 & 3h00 chaque nuit. Il incombe au client de s'assurer que la sauvegarde a bien été effectuée (récupération périodique d'une sauvegarde et décompression par exemple). Le contrôle de l'activation du service ne peut être fait que par le Client. En cas d'échec Le client devra alors en informer POWER POS .

#### **Récupération des données depuis une sauvegarde quotidienne**

Le client pourra récupérer tout ou partie de ses données via le protocole de transfert de données FTP. Les identifiants et le nom du serveur de stockage auront été transmis au client lors de la souscription au service.

## **OBLIGATIONS DE MTWEB**

### **Obligations**

POWER POS n'a pas connaissance des données sauvegardées. Il appartient donc au Client de s'assurer qu'il détient les droits suffisants sur ces données et que le contenu ne porte pas atteinte au droit Français et aux bonnes mœurs.

POWER POS s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

POWER POS se réserve la possibilité d'interrompre le service pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer le fonctionnement.

POWER POS informera alors auparavant, dans la mesure du possible, le Client dans un délai raisonnable, en l'informant de la nature et de la durée de l'intervention, afin que le Client prenne ses dispositions. Il appartient alors au Client d'être vigilant sur sa sauvegarde suivante. En cas de défaillance d'un serveur de sauvegarde et/ou si des données du serveur étaient corrompues ou inaccessibles, POWER POS effectuera, dans les meilleurs délais, une nouvelle sauvegarde des données du client.

### **Sauvegardes de données**

Dans le cadre de toute sauvegarde, POWER POS dégage toute responsabilité quant à la bonne exécution de la sauvegarde. Il appartient au Client de vérifier la sauvegarde réalisée et de rechercher si tel était le cas les causes de la défaillance et d'en avertir le support technique de POWER POS pour effectuer une nouvelle sauvegarde des répertoires. En cas de dysfonctionnement avéré, POWER POS pourra arrêter le service après en avoir informé le client.

### **Responsabilités**

POWER POS ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur les répertoires sauvegardés du Client. Dans le cadre de ce service, POWER POS n'est soumise qu'à une obligation de moyen.

## **OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU CLIENT**

Il appartient au Client de s'assurer que la sauvegarde de ses répertoires a abouti. En cas de problème, le Client prendra toutes les dispositions nécessaires et en avertira POWER POS. En cas de réinstallation du vps, la reconfiguration de la sauvegarde devra être redemandée à POWER POS.

### **Effacement des données d'une sauvegarde**

Sauf renouvellement, l'ensemble des données sera effacé par POWER POS à la date de résiliation.